

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services d'accompagnement pédagogique, à savoir du soutien scolaire individualisé en centre pédagogique (« Les Services ») proposés par la société SBHM MATH "MATH ET METHODE" (« Le Prestataire ») aux clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

Les caractéristiques principales des Services, sont présentées sur la plaquette du Prestataire.

Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passage de commande. Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client.

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services ou sur Internet.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

29, Quai Maubec  
17000 La ROCHELLE

Les présentes Conditions Générales de Vente demeureront en vigueur jusqu'au 30 juin 2017

### ARTICLE 2 - COMMANDES

Le Client sélectionne les Services qu'il désire commander, selon les modalités suivantes :

#### 1. processus de validation :

Avant tout achat des services d'accompagnement pédagogique, son bénéficiaire est évalué au sein de l'établissement MATH ET METHODE par un « test » d'environ une heure et trente minutes dont les réponses sont analysées par MATH ET METHODE aux fins de pouvoir, lors d'un rendez-vous d'une heure présenter et commenter les résultats de cette analyse.

Lors de cet entretien de retour pédagogique, MATH ET METHODE pose alors un diagnostic sur les besoins du bénéficiaire, le cas échéant.

En suite de ce diagnostic, il est présenté au bénéficiaire une proposition de services d'accompagnement pédagogique chiffrée avec remise d'un devis.

Celle-ci est envisagée selon différente formule, à savoir :

- Une formule complète sur 34 semaines à raison de 2 heures par semaine s'effectuant de septembre à juin, et ce hors période de vacances scolaires.

Cette formule peut démarrer à tout autre mois jusqu'en février, étant entendu que son nombre de semaines est alors proratisé.

- Une formule trimestrielle à raison de 2 heures par semaine pouvant être mise en place à tout moment de l'année étant précisé que cette formule est systématiquement proposée à compter de fin février.

- Une formule de soutien ponctuel à l'heure

- Une formule de stage pouvant soit s'ajouter à la formule complète selon un tarif préférentiel, soit être isolée selon un coût horaire.

#### 2. de confirmation de la commande :

En suite de la proposition d'accompagnement chiffrée, le client a plusieurs choix, à savoir : soit il valide la proposition en fin de la phase, soit il souhaite pouvoir bénéficier d'un délai de réflexion pouvant alors amener à une nouvelle formule

#### 3. de paiement de la commande.

Pour toute formule, il est systématiquement proposé au client la possibilité de régler en plusieurs fois outre le règlement effectif d'une première échéance d'acompte au jour de la validation de la commande en sus des frais d'inscription.

Etant précisé que s'il existe un échéancier, le nombre de mensualités ne peut être supérieur au terme de la formule retenue.

Il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

La vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Prestataire et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû, soit le montant d'une des échéances du prix total de la formule d'accompagnement retenue, à savoir : annuelle, trimestrielle, ponctuelle ou sous la forme d'un stage.

Pour des services donnant lieu à l'établissement d'un devis préalable, la vente de Services ne sera considérée comme définitive qu'après :

- établissement d'un devis par le Prestataire et envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par mail ou courrier remis en main propre.

Les devis établis par le Prestataire sont valables pendant une durée de 30 jours, hors campagne ou promotion particulière, - validation du devis et des autres modalités éventuelles de fourniture des Services par le Client par mail ou courrier remis en main propre.

La société SBHM MATH "MATH ET METHODE" se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 4 des présentes Conditions Générales de Vente sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

De la même manière, les cours non décommandés 24h à l'avance seront considérés comme pris. Ils seront facturés et ne pourront donner lieu à un quelconque remboursement.

### ARTICLE 3 - TARIFS

Les Services proposés par le Prestataire sont fournis aux tarifs en vigueur sur la plaquette tarif du Prestataire, lors de l'enregistrement de la commande par le Prestataire. Les prix sont exprimés en Euros et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur la plaquette tarif du Prestataire, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de dossiers, qui sont facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur la plaquette tarif du Prestataire et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

### ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT

Un acompte correspondant au montant d'une des échéances du prix total de la formule d'accompagnement retenue, à savoir : annuelle, trimestrielle, ponctuelle ou sous la forme d'un stage est exigé lors de la passation de la commande par le Client.

Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture desdits Services, dans les conditions définies à l'article «Fourniture des Services» ci-après.

Les modes de paiement sécurisés suivants sont utilisés :

- chèque
- prélèvements
- espèces

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

### ARTICLE 5 - FOURNITURE DE SERVICES

Le contrat sera considéré comme résolu à la réception par le professionnel de la lettre ou de l'écrit informant de cette résolution, sauf si le professionnel s'est exécuté entre-temps. La résolution sera immédiate lorsque :

- le professionnel refusera de fournir le service ; - la date ou le délai contractuel méconnu constituera pour le consommateur une condition essentielle du contrat, ce caractère pouvant être déduit des circonstances qui entourent la conclusion du contrat ou résulter d'une demande expresse du consommateur avant la conclusion du contrat.

Les Services commandés par le Client qui comprennent les prestations d'accompagnement pédagogique, stage....., seront fournis selon les modalités suivantes MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION dans un délai maximum de 2 mois à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente complétées par les conditions particulières de vente remises au Client conjointement aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif.

Si les Services commandés n'ont pas été fournis dans un délai de 2 MOIS après la date indicative ci-dessus précisée, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client dans les conditions prévues aux articles L.138-2 et L.138-3 du Code de la consommation.

Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

L'identification du Prestataire est la suivante :

- Nom - Dénomination : La société SBHM MATH "MATH ET METHODE",
- Forme sociale : SARL,
- Capital social : 1 000 euros,
- Siège social : 29, quai Maubec
- Numéro d'immatriculation : 479 423 980 RCS La ROCHELLE.

### ARTICLE 6 - RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE - GARANTIE

La garantie du Prestataire est limitée au remboursement des Services effectivement payés par le Client et le Prestataire ne pourra être considéré comme responsable ni défaillant pour tout retard ou inexécution consécutif à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Les Services sont conformes à la réglementation en vigueur en France.

La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée en cas de non respect de la législation du pays dans lequel les Services sont fournis, qu'il appartient au Client, qui est seul responsable du choix des Services demandés, de vérifier.

### ARTICLE 7 - Propriété intellectuelle

Le Prestataire reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les études, dessins, modèles, prototypes, fiche pédagogique, méthodologie etc, réalisés (même à la demande du Client) en vue de la fourniture des Services au Client.

Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, fiche pédagogique, méthodologie etc, sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Prestataire qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

### ARTICLE 8 - Droit applicable - Langue

Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent entre le Prestataire et le Client sont régies par et soumises au droit français.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française.

Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

### ARTICLE 9 - PREVENTION DES DIFFERENDS

En cas de différend relativement à l'interprétation, l'inexécution et/ou l'exécution de ladite convention et/ou de la prestation en objet, les signataires concernés par le différend s'engagent, avant toute saisine des juridictions compétentes, et après avoir épuisé toutes les possibilités de trouver un accord entre les parties, à faire appel à un médiateur auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou à un médiateur en la personne de Myriam BACQUE ou toute autre société qu'elle se substituera à La ROCHELLE ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation

### ARTICLE 10 - LITIGES

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LES OPERATIONS D'ACHAT ET DE VENTE CONCLUES EN APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESILIATION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PAS PU ETRE RESOLUS A L'AMIABLE ENTRE LE VENDEUR ET LE CLIENT, SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

### ARTICLE 11 - INFORMATION PRECONTRACTUELLE - ACCEPTATION DU CLIENT

Le Client reconnaît avoir eu communication, préalablement à l'achat immédiat ou à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Vente et de toutes les informations listées à l'article L.121-17 du Code de la consommation et notamment les informations suivantes :

- les caractéristiques essentielles du Service;
- le prix des Services et des frais annexes (livraison, par exemple)
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, la date ou le délai auquel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- les informations relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités, si elles ne ressortent pas du contexte ;
- les informations relatives aux garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- les fonctionnalités du contenu numérique et, le cas échéant, à son interopérabilité ;
- la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.

Le fait pour une personne physique (ou morale), d'effectuer un achat immédiat ou de commander un Service emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.